

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS  
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : administration générale  
Tél : 04 66 56 42 99  
Réf : CR/PC/CB/IV/CA/2024

**Objet : Délégation de fonctions dans la gestion de la commission enfance jeunesse à M. Patrick LARMAGNAT, conseiller communautaire, membre du bureau – abroge et remplace l'arrêté n°2020/0112 en date du 28 août 2020**

**Le président d'Alès Agglomération,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-9 et L5211-10,

**Vu** la loi n°2019-1461 en date du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 30,

**Vu** la délibération C2020\_03\_03 du conseil de communauté en date du 15 juillet 2020 relative à l'élection des vice-présidents,

**Vu** la délibération C2020\_03\_04 du conseil de communauté en date du 15 juillet 2020 relative à l'élection des membres du bureau,

**Vu** la délibération C2020\_03\_06 du conseil de communauté en date du 15 juillet 2020 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération C2021\_02\_01 du conseil de communauté en date du 18 février 2021 relative à l'élection d'un nouveau vice-président suite à la démission de M. Jalil BENABDILLAH, 2<sup>ème</sup> vice-président,

**Vu** la délibération C2024\_02\_01 du conseil de communauté en date du 10 avril 2024 portant élection d'un membre du bureau de communauté – remplacement de M. Jean-Pierre BEAUCLAIR – commune de Saint Florent sur Auzonnet,

**Vu** la délibération C2024\_04\_01 du conseil de communauté en date du 16 octobre 2024 portant élection d'un membre du bureau de communauté – remplacement de M. Firmin PEYRIC – commune d'Aujac,

**Vu** l'arrêté n°2020/0112 en date du 28 août 2020 portant délégation de fonctions dans la gestion de la commission enfance jeunesse à M. Firmin PEYRIC, conseiller communautaire, membre du bureau,

**Vu** le procès-verbal d'élection d'un membre du bureau communautaire en remplacement de M. Firmin PEYRIC en date du 16 octobre 2024,

**Considérant** que M. Patrick LARMAGNAT est le nouveau représentant de la commune d'Aujac au sein du conseil communautaire en remplacement de M. Firmin PEYRIC,

**Considérant** que M. Patrick LARMAGNAT a été élu membre du bureau communautaire en date du 16 octobre 2024,

**Considérant** que le président a le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux vice-présidents et en l'absence ou en cas d'empêchement ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membre du bureau,

**Considérant** que le président et les vice-présidents sont tous titulaires d'une délégation et qu'il est dans l'intérêt de la communauté Alès Agglomération que le président soit aidé dans l'accomplissement de ses missions,

## ARRÊTE

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le 07/11/2024

ID : 030-200066918-20241107-2024\_0062A-AR

S<sup>2</sup>LO

L'arrêté n°2020/0112 en date du 28 août 2020 est abrogé et remplacé comme suit :

### ARTICLE 1 :

A compter du 16 octobre 2024, délégation de fonctions est donnée à M. Patrick LARMAGNAT, conseiller communautaire, membre du bureau, dans la gestion de la commission enfance jeunesse.

Cette délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le président de la Communauté Alès Agglomération auquel l'élu doit référer de son action.

### ARTICLE 2 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Alès, le 7 NOV. 2024

Le Président  
Christophe RIVENQ

